



Commission Agricole du Contrat Territorial Eau Authion

Compte-rendu des principaux échanges

SMBAA – 1 boulevard du Rempart – Beaufort-en-Anjou – 06 décembre 2021 – 14h

Contacts :

Auriane LEYMARIE, Animatrice du SAGE AUTHION,
(07 61 68 02 54 - auriane.leymarie@loireauthion.fr)

Salomé ROUSSEAU, Conseillère agronomie, Co-Animatrice Agricole CTEau Authion
Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire
(06 17 23 79 18 - salome.rousseau@pl.chambagri.fr)

Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Authion et de ses Affluents

1 Boulevard du Rempart
49 250 Beaufort-en-Anjou
Tél : 02.41.79.73.81

Liste d'émargement :







Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents



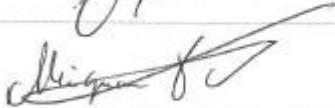


Feuille d'émargement

Réunion : Commission agricole du Contrat Territorial Eau Authion
Lieu de la réunion : Ancienne salle du SIAEP - SMBAA - 1 boulevard du Rempart - Beaufort-en-Anjou
Date de la réunion : Lundi 06 décembre 2021 (14h-16h)

Participants :

NOM	SIGNATURE
BLOURDIER Antony	
CANTIN Jeannick	
CARDET Christophe	Excusé
CHAIGNEAU Alexandre	
DELANOUE Michel	
DEMION Pierre-Yves	Excusé
DESSILLION Claire	
DUVEAU Jean-Luc	
HAMARD Thierry	



NOM	SIGNATURE
HARRAULT Jérôme	
JOUANNEAU Guillaume	
KUPPEROTH Sylvain	Excusé
LAIZÉ Denis	Excusé
LEBOUC Valéry	
LEBRETON Michel	
LEMARIÉ Olivier	
LEYMARIE Auriane	
MEIGNAN Pierre-Noël	
NAVINEAU Bruno	
OLIVIER Patrick	
PÉGÉ Patrice	
PICHET Thomas	
RAVEAU Christophe	
ROUSSEAU Salomé	

L'ordre du jour était le suivant :

1. Bilan des animations agricoles 2021 et appel à projets 2022
2. Avancement des travaux de la Charte Agricole
3. Accompagnement individuel des exploitants
4. Retours sur les VEC réalisées au printemps 2021
5. Bilan de la campagne de sondes capacitives/Inf'eau Authion
6. Opérations de plantation de haies
7. Communication
8. Autres points d'information
9. Calendrier 2022

La présentation est jointe au présent compte-rendu.

La réunion qui est co-animée par Auriane LEYMARIE (SMBAA) et Salomé ROUSSEAU (CAPDL), avec des interventions de Guillaume JOUANNEAU et Alexandre CHAIGNEAU.

Le déroulé de la réunion suit l'ordre du jour.

Il est rappelé que la totalité du budget prévisionnel 2021 pour les actions d'animations collectives agricole a été consommé, ce qui révèle une bonne mobilisation des structures de conseil agricole du territoire. La majorité des projets porte sur des essais-vitrines, témoignant du besoin d'acquisition de références et de vulgarisation de pratiques innovantes.

Certaines structures ne réalisent cependant pas leurs actions inscrites en totalité. Cette année, Terrena avait inscrit 5 demi-journées d'animations et n'en a réalisé qu'une jusqu'ici. Une seconde est prévue le 14 décembre prochain. Des choix devront être fait lors de la sélection des projets à la clôture de l'AAP 2022 afin de donner la priorité aux structures nouvellement participantes.

Alexandre CHAIGNEAU indique que la CAPDL proposera vraisemblablement une animation technique irrigation en lien avec la filière arboricole en 2022.

Auriane LEYMARIE rappelle la nécessité de demander aux financeurs la fongibilité des financements entre les différentes actions (animations techniques, essais vitrines, animation de groupes) car les montants inscrits au CTEAU 2020-2022 ne permettent pas de répondre aux besoins des structures qui répondent à l'AAP.

Guillaume JOUANNEAU rappelle les objectifs de la Charte Agricole. Les structures n'ayant pas participé au travail de co-construction peuvent néanmoins y adhérer et la signer. Le but est que celle-ci soit partagée par le plus grand nombre.

Il est rappelé que la majorité des structures de conseil agricole du territoire se sont orientées vers la vente et non vers le conseil relatifs aux intrants agricoles. Ce constat ne favorisera pas a priori la baisse de l'usage des intrants.

Claire DESSILLION indique néanmoins que le prix de l'azote est en forte hausse, et que cela constitue en soi une incitation à la réduction de l'achat et l'usage d'intrants azotés.

Patrice PEGE s'interroge sur la pertinence de prioriser le « Top 10 » des préconisations qui ressortent à ce jour du travail de co-construction de la Charte. A priori il n'y aura pas de

hiérarchisation car ces recommandations sont toutes aussi importantes et doivent être envisagées dans leur globalité.

En ce qui concerne les refus essayés pour la réalisation des visites écoute-conseil, Claire DESSILLION se demande si cette action ne fait pas double-emploi avec une démarche en cours en Indre-et-Loire. La DDT 37 réalise une enquête sur les pratiques agricoles à caractère obligatoire.

La CAPDL n'est pas au courant de cette démarche. Il est rappelé que les VEC sont une démarche volontaire, un engagement de la part des agriculteurs à questionner leurs pratiques et leur système d'exploitation.

Lors de la présentation des données issues des enquêtes réalisées par ERIS Environnement sur les UG 2 et 9 par Salomé, Patrice PEGE s'interroge sur la certification Global GAP.

Il s'agit d'une certification portant sur la mise en œuvre de bonnes pratiques agricoles pour les activités de cultures et d'élevages, le bien-être des animaux, la préservation des ressources et la protection de l'environnement, la santé et la sécurité des travailleurs. Elle a pour objectif de répondre aux attentes des consommateurs quant à la sécurité alimentaire des produits issus de l'agriculture. Cette certification est également exigée dans le cadre des relations commerciales avec les grandes chaînes européennes de distribution alimentaire.

Les données concernant les volumes d'irrigation annuels (totaux et par hectare) étonnent la commission. Certaines valeurs extrêmes paraissent erronées, ou révèlent une mauvaise connaissance des agriculteurs de leurs besoins en irrigation.

Pierre-Noël MEIGNAN indique que cet été, certains agriculteurs ont réalisé des tours d'irrigation (à l'enrouleur) alors que la pluviométrie/les cultures ne l'exigeaient pas. Il s'agissait pour ces exploitants de « faire tourner le compteur » afin de ne pas se voir réduire les volumes alloués par l'OUGC l'année prochaine. Il s'agit d'une pratique à proscrire sur le territoire. Jeannick CANTIN et Patrice PEGE s'en désolent et souhaitent qu'une information soit portée à ce sujet lors des réunions locales d'information organisées par l'OUGC les 10 et 13 décembre prochains.

En ce qui concerne la communication, Auriane confirme que les dépliants sur les changements de pratiques ont bien été transmis par mail et par courrier à toutes les communes (déléguées) du bassin versant. Il n'est pas prévu de mailing global aux agriculteurs du bassin, bien que Jeannick CANTIN propose de le réaliser, à l'image de ce qui est fait pour le bulletin Inf'Eau Authion.

La date de la **prochaine réunion de la Commission Agricole** est fixée au **jeudi 09 juin 2022**.